

et nous aiderions l'invalidité qui éprouve de grandes difficultés pécuniaires en raison d'une invalidité subie au service de son pays. Je ne veux pas entrer dans tous les détails de cette mesure et, comme je l'ai dit précédemment, les hauts fonctionnaires du ministère sont à la disposition des membres du Comité et peuvent fournir toutes les explications voulues.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, et les membres du Comité le savent déjà, qu'en plus des dispositions relatives à ce supplément aux pensionnés inemployables, des bills seront sous peu soumis à votre examen en vue de modifier la Loi de pensions de façon à augmenter le montant payable en faveur des enfants des veuves, à faciliter l'éducation des enfants des militaires morts au service de leur patrie et à étendre la date limite de reconnaissance des mariages des anciens combattants de la première guerre mondiale.

Nous déposerons également devant vous un projet de loi permettant de fournir des prestations au contingent spécial et à certains groupes de l'armée canadienne de modifier la Loi des assurances en prolongeant la période durant laquelle une demande peut être présentée et en augmentant les prestations à certains égards, et aussi de modifier la Loi de l'assistance des soldats de retour, conformant celle-ci aux changements qui auront été apportés à la Loi sur l'assurance des anciens combattants. Une autre mesure tendra à modifier la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, qui est une loi du ministère des Finances comme vous le savez, tendant à prolonger la durée de la loi. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en plaçant ces mesures devant vous aussitôt que possible, vous leur accorderez toute l'attention voulue et ferez à leur égard les recommandations qui s'imposent. Comme d'autres comités antérieurs des affaires des anciens combattants, vous remplirez vos fonctions de façon à améliorer davantage la série de mesures législatives que plusieurs d'entre vous ont contribué à former et qui nous inspire une légitime fierté.

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

Conformément à notre entente du début, il serait peut-être à propos maintenant d'inviter le sous-ministre, M. Burns, à nous faire une description plus détaillée des propositions, et j'imagine qu'il voudra rattacher ses remarques au graphique que vous avez devant vous.

M. E. L. M. Burns, sous-ministre des Affaires des anciens combattants, est appelé:

Le TÉMOIN: Comme le Ministre l'a fait remarquer, l'objectif principal visé par ceux qui ont exprimé des vœux au gouvernement semble être de favoriser les personnes qui sont contraintes de vivre moyennant leur seule pension, non pas tellement le groupe très considérable de ceux qui toucheraient seulement \$2 ou \$3 par mois de plus par un relèvement de leur chèque de pension. Les représentations qui ont été faites et les arguments qui ont été soutenus se fondent sur la pension constituant l'unique source de revenu.

C'est par conséquent à ce groupe, qui vit entièrement de la pension, que le gouvernement s'intéresse particulièrement. La raison en est que les autres, ceux qui travaillent comme le reste de la population, touchent des augmentations de salaire leur permettant d'absorber le coût de la vie actuel.

Comme le ministre l'a signalé à la Chambre dans sa première déclaration relative à la présente mesure, il a donc été décidé que le meilleur moyen d'aider ce groupe qui retient particulièrement notre attention est d'inaugurer un programme d'allocations supplémentaires aux pensionnés inemployables.